Nations Unies A/HRC/45/L.74

Assemblée générale

Distr. limitée
2 octobre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-cinquième session
14 septembre-7 octobre 2020
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Pakistan* : amendement au projet de résolution A/HRC/45/L.46/Rev.1

45/… Promotion, protection et réalisation du plein exercice des droits humains par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire

Le cinquième alinéa du préambule *devrait se lire comme suit* :

Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale 46/182, du 19 décembre 1991, et 70/1, du 27 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et les objectifs de développement durable qui y sont énoncés, y compris l'engagement pris par tous les États de parvenir à l'égalité des sexes,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Organisation de la coopération islamique, excepté l'Albanie.

GE.20-12886 (F) 021020 021020
2012886

Merci de recycler